

J'ai récemment fait deux discours dans cette Chambre. Je déplore profondément ce qui se passe ici en ce moment car quand le gouvernement se moque de ce que pense le public, il devient dangereux. Vous pensez que vous pouvez imposer la TPS par la force et que le public l'oubliera d'ici les prochaines élections. Vous avez peut-être réussi à convaincre ces gens-là que vous vous moquez complètement de ce qu'ils pensent. Vous devriez savoir que ce pays, ce n'est pas votre Canada, c'est le leur. C'est le leur autant que le vôtre. Vous n'avez pas le droit de leur faire cela. Le Président n'a absolument pas le droit de faire ce que le sénateur Kelly veut lui faire faire. Nous allons en parler longtemps.

Une voix: Nous pourrions voter.

Le sénateur Olson: De toute façon, vous n'avez pas le moindre droit moral, légal ou autre de faire ce que vous essayez de faire au Parlement canadien.

Une voix: Ni au peuple canadien.

Le sénateur Olson: Ils sont furieux. Je vais vous apporter des centaines de lettres de gens qui disent que jusqu'à ce débat ils ne savaient pas exactement à quoi leur servait le Sénat, mais qu'ils l'ont parfaitement compris maintenant. Si vous croyez que vous allez émasculer cet endroit pour qu'il n'ait plus désormais la possibilité de freiner le gouvernement quand il veut imposer un projet de loi que rejettent 85 p. 100 de la population, vous vous trompez. Aux yeux de la démocratie, vous avez tort; aux yeux de la morale, vous avez tort; aux yeux du droit, vous avez tort. Je vous garantis que vous ne vous en tirerez pas.

J'ai entendu l'honorable Michael Wilson et l'honorable premier ministre dire: «Si cela ne vous plaît pas, vous savez ce que vous pouvez faire aux prochaines élections». Les Canadiens n'aiment pas cela, et ils n'ont pas envie d'attendre les prochaines élections.

Cette entreprise bouleverse toute la structure fiscale du Canada, avec des rentrées de 18 à 20 milliards de dollars par an. Elle annule toutes les lois régissant les taxes des fabricants ou d'accise et les remplace par un nouveau régime qui coûte des centaines de millions de dollars non seulement au gouvernement mais à l'industrie et à toute personne pratiquant une transaction d'un bien ou d'un service. Ce n'est pas rien. Je pense qu'il faudra probablement attendre 1993 pour que les choses se mettent en place. Vous dites: «Nous allons appliquer cette taxe en 1991 et si nous perdons les élections de 1992, vous pourrez la supprimer». Est-ce une façon de gérer le pays? Méprisez-vous à ce point l'opinion des Canadiens, des gens à qui appartient ce pays? Il ne vous appartient pas; vous n'en êtes que les fiduciaires qui en administrez un certain aspect ici, comme c'est aussi notre travail. Plus vite vous comprendrez que c'est notre travail et que nous n'avons pas l'intention de trahir les gens dont nous exprimons le point de vue, plus vite vous vous en sortirez un petit peu mieux que jusqu'à présent. C'est ridicule. Les gens que je représente ne veulent pas d'un coup d'État. Ils ne veulent pas que le Parlement soit pris d'assaut par quelqu'un qui a écrit une lettre, quel que soit le nombre de personnes qui la signent pour lui. Ce n'est pas une façon de procéder.

[Le sénateur Olson.]

• (1510)

Vous savez comment changer les règles de cette Chambre si vous ne les aimez pas telles qu'elles sont. Vous avez le nombre. Pourquoi n'essayez-vous pas pour une fois le Règlement?

Il y a beaucoup de gens de l'autre côté de la Chambre que je respecte beaucoup. Je ne crois pas qu'ils aient réfléchi deux minutes avant de signer cette lettre. Vous auriez au moins pu avoir la décence d'utiliser les mots «nonobstant l'article tant du Règlement», comme on le fait quand on demande le consentement unanime. L'article 45 prévoit la possibilité de passer outre à certains articles. Nous le faisons chaque semaine quand nous ajournons. Le sénateur Kelly n'a pas eu la décence de dire: «Nonobstant le paragraphe 44(1) du Règlement, je souhaite vous signaler, monsieur le Président, que nous avons entendu tout ce que nous voulions entendre et que nous sommes prêts à nous prononcer». Il n'a pas dit cela.

Il a dit: «Ceci n'est pas un avis de motion». Il a dit: «Non. J'exige immédiatement que le Président décrète que demain après-midi nous allons mettre fin au droit des sénateurs de prendre la parole en cet endroit». On a dit ici et dans l'autre endroit que la procrastination était une tactique légitime de l'opposition.

Il y a quelques instants, j'ai expliqué que certains de ces articles du Règlement devaient permettre à l'opinion publique de se mobiliser. Dans le passé, nous bloquions des projets de loi aux comités de la Chambre des communes jusqu'à ce que nous ayons entendu les gens qui avaient quelque chose à dire sur la question à l'étude. La seule justification de cette tactique était que nous voulions savoir ce que pensaient les gens.

J'ai été ministre de l'Agriculture pendant quelques années. La législation sur la commercialisation a été l'une des plus controversées. Elle a valu de nombreuses critiques à mes collègues et à moi-même, mais tous ceux qui travaillent dans ce domaine en reconnaissent maintenant la valeur.

À plusieurs reprises, quand des projets de loi avaient passé l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes et avaient été renvoyés au Comité permanent de l'agriculture, j'ai été convoqué comme témoin en même temps qu'une autorité quelconque du ministère à l'étude. Ensuite il y avait une discussion sur les autres témoins à convoquer. Il y a beaucoup de gens dans le secteur privé qui sont des experts dans les domaines abordés par le gouvernement. Bien souvent nous avons dit: «Non, attendons deux ou trois semaines pour permettre aux gens qui seront affectés par cette mesure de faire connaître leur point de vue au comité». Cela aussi, c'est une raison légitime, le simple report pour permettre aux gens d'avoir la possibilité de réfléchir à ce que veut faire le gouvernement. Une ou deux fois, j'ai cru que j'étais pressé. Croyez-moi, j'ai appris qu'il ne fallait jamais trop se presser, même quand il s'agissait d'une excellente mesure législative, car on risque de graves ennuis.

Le sénateur Murray a l'air coupable de quelqu'un qui se dépêche trop tout le temps.

Le sénateur Murray: Je savoure votre discours.

Le sénateur Gigantès: Il n'y a pas que de cela qu'il est coupable.

Le sénateur Doody: Le sénateur Olson parle-t-il du droit du sénateur Waters à se faire entendre?